mensuel d'informations municipales

Bouaye ensemble

Avril
2012
n° 37
www.mairie-bouaye.fr
contact@mairie-bouaye.fr

Près de 4 800 Boscéens sont appelés aux urnes

Elections : mode d'emploi

L'année 2012 est une année forte en matière d'élections, les citoyens seront appelés aux urnes pour deux scrutins de portée nationale : le 22 avril et le 6 mai pour l'élection présidentielle et les 10 et 17 juin pour les législatives. *Bouaye Ensemble* vous présente le nouveau découpage des bureaux de vote et quelques conseils utiles.

Création d'un 7e bureau de vote

En raison de l'augmentation de la population, la commission électorale a décidé de créer un septième bureau de vote pour faciliter le déroulement des élections à Bouaye. Celui-ci sera tenu dans la grande salle du centre de loisirs de Bellestre, accessible aux personnes à mobilité réduite.

Ainsi, un redécoupage de la commune en sept secteurs a été mis en place (cf. carte page 2). Les cartes d'électeurs envoyées par courrier postal précisent à chacun son bureau de vote.

Bureaux de vote n°2 et n°6 : attention !

Un important chantier d'extension est en cours au lycée Alcide d'Orbigny. En raison de ces travaux, le lycée ne pourra accueillir de bureaux de vote pour raisons de sécurité et d'accessibilité. **Les personnes dont la carte d'électeur indique « lycée Alcide d'Orbigny » (bureaux n°2 et n°6) doivent se rendre à la salle de sport des Ormeaux, située à proximité, pour voter.** Les personnes concernées ont reçu par courrier un message explicatif avec leur carte d'électeur. Un fléchage sur site les guidera.

Mémo

Les bureaux de vote sont ouverts de 8h à 18h.

Se munir :
- de sa carte d'électeur,
- d'une pièce d'identité obligatoire

suite ›››

7 bureaux de vote pour 7 secteurs

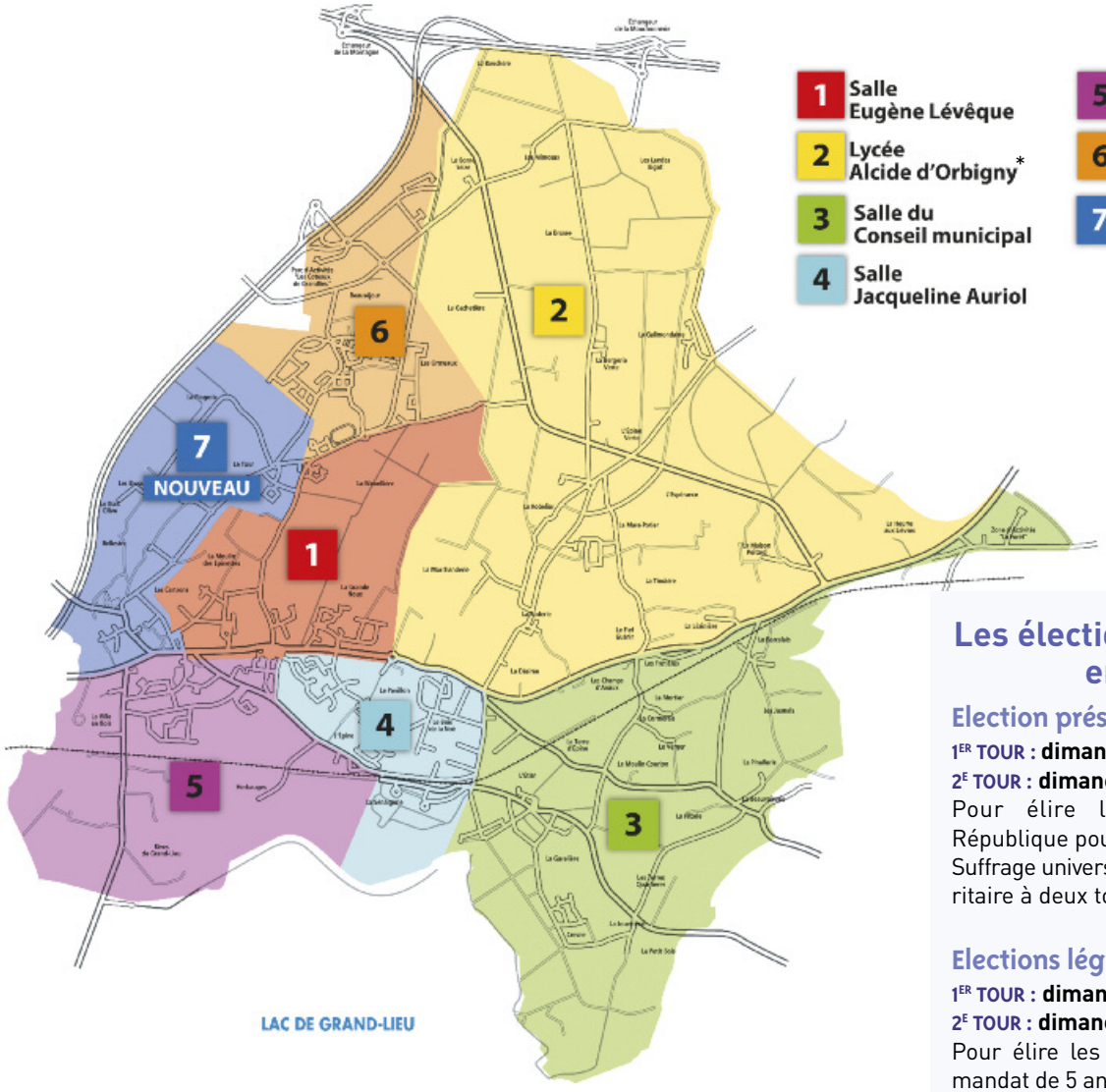

** En raison de travaux au lycée, un arrêté préfectoral indique que les Boscéens dont le bureau de vote est habituellement le lycée Alcide d'Orbigny doivent se rendre à la salle de sport des Ormeaux.*

Les élections organisées en 2012

Election présidentielle

1ER TOUR : **dimanche 22 avril**
2E TOUR : **dimanche 6 mai**
Pour élire le Président de la République pour un mandat de 5 ans. Suffrage universel direct, scrutin majoritaire à deux tours.

Elections législatives

1ER TOUR : **dimanche 10 juin**
2E TOUR : **dimanche 17 juin**
Pour élire les 577 députés pour un mandat de 5 ans, à raison d'un député par circonscription législative.
Suffrage universel direct, au scrutin majoritaire à deux tours.

suite ›››

Etablir une procuration

Le vote par procuration offre la possibilité de confier son vote à un autre électeur inscrit dans la même commune que soi. Peuvent voter par procuration, les électeurs qui ne peuvent se rendre au bureau de vote pour les raisons suivantes : vacances, obligations professionnelles, formation, handicap, raisons de santé ou en raison de l'assistance apportée à une personne malade ou infirme.

Cette démarche est gratuite et peut s'effectuer dans une brigade de gendarmerie ou dans un commissariat de police, au tribunal d'instance.

Il faut se présenter **personnellement** et être muni :

- **d'une pièce d'identité ;**
- **d'une déclaration sur l'honneur** précisant que l'on se trouve dans l'une des situations énumérées ci-dessus. Cette déclaration est intégrée au formulaire Cerfa disponible sur place.

Remise aux jeunes citoyens de leur carte électorale

Vendredi 23 mars, 182 jeunes Boscéens âgés de 18 ans, ont été invités pour la remise de leur première carte d'électeur, salle du Conseil municipal. Cette sensibilisation aux droits et devoirs de citoyen a permis de remettre aux futurs jeunes électeurs leur première carte accompagnée du livret du citoyen

Les jeunes Boscéens ont reçu leur première carte d'électeur.

Interventions publiques pour maîtriser le renouvellement urbain

Face à la pression urbaine que connaît notre commune, diverses actions ont été initiées, avec le soutien de Nantes Métropole, par les élus boscéens : préparation d'une modification du règlement du PLU, acquisitions de parcelles, et plus récemment création d'un périmètre d'étude urbaine.

Modification du PLU en préparation

Suite à la réflexion engagée avec le Conseil des Sages sur la densification urbaine et le maintien de la qualité de vie, les élus boscéens ont saisi Nantes Métropole pour la traduire dans les règles du Plan Local d'Urbanisme. « *Ainsi, dans chaque programme de construction significatif, nous souhaitons rendre obligatoire la prise en compte d'espaces verts partagés par tous. Par ailleurs, pour limiter les co-visibilités entre voisins, il sera proposé de définir une marge de recul par rapport aux limites séparatives qui soit proportionnelle à la hauteur des constructions projetées* » développe Christian Rivaud, adjoint en charge de l'urbanisme.

Acquisition de foncier constructible

L'activisme et la recherche de profits maximum menés par certains promoteurs peut conduire à des projets jugés inacceptables par la collectivité. Ainsi, dès 2008, deux parcelles construites proches de la zone à urbaniser de la Pépinière (route de Pornic) ont fait l'objet de projets immobiliers qui prévoyaient la construction de 65 logements là où n'existe, à ce jour, que deux habitations ! « *Nous avons décidé de solliciter l'aide financière de Nantes Métropole pour intervenir et stopper cette dérive en faisant acquérir ces deux parcelles pour proposer un projet plus cohérent et plus respectueux du quartier* » explique le Maire, Jacques Garreau. Le 23 mars dernier, le bureau communautaire a autorisé la revente, sans marge bénéficiaire, à un promoteur nantais, IFI Développement, des deux parcelles achetées en 2008 et 2009. C'est un programme global d'une densité plus mesurée et acceptable qui sera réalisé sur l'ensemble des terrains de la Pépinière.

Etude urbaine

« *Une commune ne peut pas maîtriser son évolution urbaine si elle agit uniquement selon le rythme des projets privés. Il faut une vision d'ensemble capable de porter l'intérêt collectif à long terme* » affirme Jacques Garreau. Pour atteindre cet objectif, la Ville de Bouaye cofinancera avec Nantes Métropole une étude urbaine dont les résultats, intégrés au PLU permettront de veiller à l'insertion des futurs projets dans le bâti et le tissu urbains existants. L'étude portera sur l'ensemble du bourg avec une possibilité d'ici ses conclusions, de sursis à statuer sur tout projet dans un périmètre arrêté le 10 février dernier par le Conseil communautaire ●

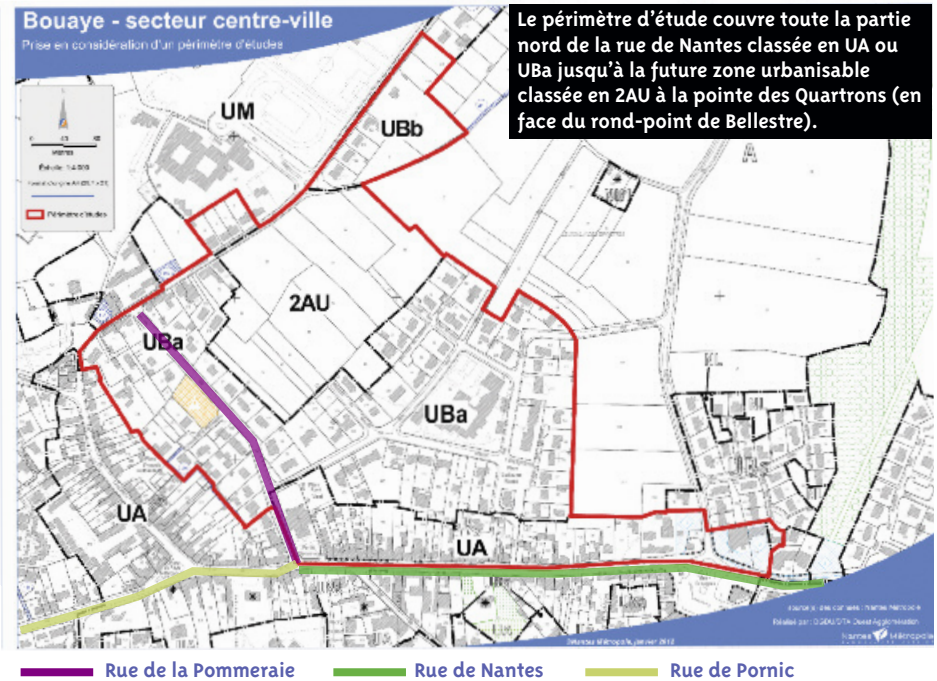

Le périmètre d'étude couvre toute la partie nord de la rue de Nantes classée en UA ou UBa jusqu'à la future zone urbanisable classée en 2AU à la pointe des Quartrons (en face du rond-point de Bellestre).

Edito

Elections : chaque vote compte !

D'ici la mi-juin, nous serons appelés aux urnes à quatre reprises pour élire notre prochain Président de la République, puis le député de notre circonscription.

A Bouaye, le nombre d'électeurs inscrits sera proche de 4 800 ; ce qui a amené la commission électorale à proposer la création d'un 7e bureau. Installé dans les locaux du Centre de loisirs, ce nouveau bureau permettra aux habitants des rues les plus proches d'éviter le recours à la voiture pour se rendre aux urnes.

L'enjeu de l'élection présidentielle est capital car, du choix d'une majorité de Français, dépendront les orientations de la société dans laquelle nous voulons vivre pour les cinq prochaines années.

En toute transparence, je vous informe, comme j'en ai rendu compte au Conseil municipal, avoir accordé mon parrainage de maire au candidat François Hollande.

Quel que soit le choix de chacun, il doit être respecté et pris en compte.Il est du devoir de tous de mobiliser son entourage contre l'abstention dès le 1er tour, le dimanche 22 avril.

A l'heure où, en Syrie, un dictateur massacre son peuple qui lutte pour exercer son droit légitime à la démocratie, il est de notre devoir d'user sans hésiter du droit de vote acquis par nos aînés.

Je compte sur votre mobilisation citoyenne pour que le taux de participation soit, à nouveau, des plus élevés sur les bureaux de vote de notre commune.

Cordialement vôtre,
Jacques GARREAU
Maire

Broyage d'élagage : une initiative appréciée

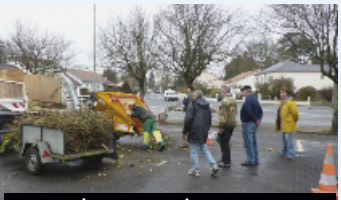

De nombreux Boscéens ont obtenu du paillage et des conseils pour l'entretien de leur jardin.

Le 3 mars dernier, la Ville de Bouaye a proposé un service inédit aux particuliers : le broyage des résidus d'élagage effectué par les deux agents du service espaces verts. Une trentaine de Boscéens a répondu à cette invitation en venant avec des remorques pleines de branches. Ils ont ainsi pu repartir avec des copeaux, fort utiles pour le jardinage. En effet, posés au pied des plantations, les copeaux servent de paillage naturel. Tout au long de la journée, les bénévoles de l'association Jardiniers de France étaient présents pour donner des conseils aux Boscéens. Cette initiative sera reconduite l'année prochaine

Semaine culturelle des écoles

Entre le 19 et le 23 mars, 757 élèves des trois écoles boscéennes ont pu découvrir un spectacle professionnel, adapté à leur âge. En effet, chaque année le service animation culturel de la Ville sélectionne un spectacle pour le cycle 1 (classes de maternelles au CP) et un spectacle pour le cycle 2 (classes de CE1 au CM2). Les plus jeunes ont découvert l'histoire de Licémone, narrée sous la forme d'une pièce de théâtre où l'émotion est traduite par les notes de piano jouées sur scène. Les plus grands ont apprécié la pièce *« Duo d'voleurs »*, empruntant les registres du film muet, du mime et de la clownerie

Réfection du logement d'urgence

Pendant plusieurs semaines, l'association de réinsertion TRAJET a réalisé des travaux de réfection des locaux du logement communal d'urgence, situé rue de la gare. L'équipe d'ouvriers a posé de la fibre de verre et repeint les pièces du rez-de-chaussée et de l'étage. Par ailleurs, une partie du mobilier a été renouvelée. Ce local est confié par la Ville, en gestion, à l'association TRAJET pour y loger des personnes en situation d'urgence : incendie, séparation suite à des violences familiales...

Les échos du Conseil

Zoom sur les principales délibérations des séances du Conseil municipal du 9 février et du 22 mars 2012. Les vidéos des séances sont consultables sur le site Internet de la Ville *www.mairie-bouaye.fr*

Contrat de co-développement

Le Conseil municipal a approuvé les termes du contrat de co-développement avec Nantes Métropole. Ce contrat a pour objet de formaliser, pour la période 2012-2014, les liens entre Nantes Métropole et chacune des 24 communes de l'agglomération nantaise. Cette démarche permet de définir un accord pour la mise œuvre des politiques publiques financées par Nantes Métropole.
Adopté par 22 voix pour et une abstention.

Taux des taxes communales

Les taux d'imposition sont à nouveau stables pour l'année 2012.

Conformément à ses orientations, le Conseil municipal a décidé de maintenir les taux d'imposition à leur niveau de l'année 2009, à savoir :
- taxe d'habitation : 20,96 %,
- taxe foncier bâti : 23,26 %,
- taxe foncier non bâti : 60,41 %.

Adopté à l'unanimité.

Budget communal 2012

Le Conseil municipal a voté le budget principal pour l'année 2012 comme suit :
- Fonctionnement : 5 746 220 €.
- Investissement : 3 512 824 € (report 2011 inclus).

Adopté par 22 voix pour et une abstention.

Subventions aux associations

Le Conseil municipal a décidé d'attribuer **136 787 €** de subventions pour l'année 2012 à 89 associations agissant dans les domaines suivants :
- actions citoyennes et démocratie locale,
- action sociale et prévention,
- culture,
- environnement,
- scolaire,
- sport.

Le tableau exhaustif est consultable en mairie et disponible sur www.mairie-bouaye.fr
Adopté à l'unanimité.

Convention Ville/SNCF pour l'entretien des espaces verts proches de la gare

La Ville de Bouaye et la SNCF souhaitent la mise en place d'un partenariat concernant l'aménagement des espaces verts des abords de la gare. En effet, l'embellissement de cette entrée de ville ferroviaire et son entretien participent à l'image de la commune pour celles et ceux qui s'arrêtent ou transitent en gare de Bouaye. La ville s'est engagée à réaliser l'entretien des espaces verts de la gare pour le compte de la SNCF.
Adopté à l'unanimité.

Droits à construire

La loi relative à la majoration de 30 % des droits à construire a été promulguée le 20 mars dernier. Considérant l'actuelle évolution urbaine de la commune, le Conseil municipal émet un avis défavorable à majorer les droits à construire sur le territoire de la commune qui sera transmis au Président de Nantes Métropole, compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme.
Adopté à l'unanimité.

Vœu de soutien à la viticulture

Le Conseil européen a décidé de rendre totalement libre la plantation de vignes sur le territoire de l'Union européenne à partir du 1er janvier 2016. Considérant que la libéralisation des droits de plantation est nuisible à la notoriété des vins d'appellation d'origine contrôlée et aux paysages, alors que le vin est un produit porteur d'identité communale mais aussi de Nantes et de

En application de la loi « démocratie de proximité » du 27 février 2002, chaque groupe du Conseil municipal dispose d'un espace de libre expression rédigé par ses soins.

L'éco-parking de Bellestre prend forme

Dans six mois, l'éco-parking sera entièrement opérationnel.

A l'ouverture de l'ensemble sportif de Bellestre, la partie gauche de l'éco-parking a été provisoirement neutralisée afin de laisser le temps à la nature de faire son œuvre. Aujourd'hui, les utilisateurs peuvent apprécier le résultat : en six mois, le gazon a recouvert les places de stationnement lui donnant une belle couleur verte. Outre l'aspect esthétique, cet éco-parking permet une meilleure rétention des eaux de pluie et de réduire la quantité de bitume utilisée. La partie droite du parking en service jusqu'alors a été engazonnée puis, à son tour, est interdite au stationnement pendant six mois

sa région notamment dans le vignoble du Muscadet, les élus de Bouaye :

- assurent les acteurs de la filière viticole du Muscadet de tout leur soutien à leur lutte pour conserver les outils de régulation de la filière viticole,
- s'opposent à la libéralisation des droits de plantation,
- s'engagent à valoriser les vins de Loire et en particulier le Muscadet dans leur politique agricole, de développement économique, de tourisme, dans leur communication ainsi que dans leurs pratiques d'achat public.

Adopté à l'unanimité.

Les élus de Bouaye réaffirment leur soutien à la viticulture locale.

Groupe minoritaire

De l'indignation ou de l'ambition ?

A mi-mandat, l'équipe majoritaire nous explique avoir quasiment bouclé son « contrat » et donne tous les signes d'attendre la fin de son mandat. Elle pratique une gestion courante sans relief ni ambition, déléguant tous les jours un peu plus de son travail et de ses compétences à Nantes Métropole et à des commissions extra-municipales (OSB, Comité culturel, CLE, etc). Cette politique « d'externalisation » des services montre clairement ses limites. Les boscéens ont pu lire dans la presse à ce sujet, les vives tensions entre l'OSB et les élus majoritaires. Les élus majoritaires donnent des leçons de morale, s'indignent contre tous (l'Etat, l'Europe, les élus d'opposition, les « spéculateurs»...), et lancent des pétitions stériles, sans aucun effet bien entendu. Donc tout va bien à la maison mais tout est mauvais dehors, une vision simpliste et étriquée. Mais où sont l'ambition et la dynamique pour Bouaye ? Où sont les projets d'avenir ? Rien n'est engagé pour développer le tourisme avec nos 4 châteaux, la maison du lac de Grand lieu et le vignoble. Construire un projet autour de la Mévellière ? On attend toujours le groupe de travail promis il y a 2 ans. Coté développement économique tout est délégué à Nantes Métropole qui « spécialise » Bouaye dans la très petite entreprise, autre vision étriquée. A croire qu'on est devenu son simple secrétariat ! Certes, le complexe sportif Bellestre, réalisé avec un emprunt de 4M d'€ sur 20 ans, limite fortement les possibilités d'investissement. Pourtant l'excédent budgétaire communal accumulé (quasiment 1M d'€ avec les recettes exceptionnelles des lotissements l'Orée du Bois et du Hameaux du Parc initiés lors du dernier mandat) n'est affecté à aucun projet. Nous avons bien compris qu'il servira en 2013 à des projets « électoralistes » pour lesquels ni élus ni boscéens ne seront consultés.

Informez-vous : www.bouaye-avenir.fr

Groupe majoritaire

Majoration des droits à construire : c'est non !

La difficulté de se loger préoccupe très sérieusement les Français depuis plusieurs années. En 2007, Nicolas Sarkozy s'était engagé à ce que «dans les deux ans, plus personne ne soit obligé de dormir sur le trottoir». Cinq ans après, il annonce le 29 janvier, une loi majorant de 30% les possibilités de construction. Le gouvernement a donc promulgué le 20 mars, une loi rédigée et votée dans la précipitation, qui prétend répondre à la pénurie de logements.

Les statistiques de l'INSEE révèlent qu'il y a 6% de logements vacants. Il n'y a pas de pénurie de logements au sens strict, mais surtout un manque très important de logements abordables. En 10 ans, les aides de l'Etat pour le logement social ont été divisées par deux. Dans le même temps, les collectivités territoriales ancrées à gauche en ont soutenu la production en multipliant leurs aides par quatre. Une majoration des droits à construire entraînera un renchérissement des terrains sans véritablement résoudre le problème de logement des plus modestes qui ne peuvent acheter, ni même louer à budget raisonnable.

Les Conseils municipaux ont la possibilité de voter contre l'application des majorations dans les six mois qui suivent la promulgation de la loi. Nous constatons, à ce jour, que la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat qui prévoyait, à Bouaye, la production de 80 à 100 logements neufs par an tout en favorisant la mixité sociale, s'effectue à un rythme supérieur aux objectifs.

C'est pourquoi les élus majoritaires ont proposé de refuser l'augmentation de la constructibilité sur Bouaye

En bref

Comité de jumelage : naissance d'une association

Le 1er mars, l'Assemblée générale constitutive a créé le Comité de Jumelage de Bouaye. Ce dernier a ensuite élu son Conseil d'Administration et son bureau. Le CA est composé de 15 membres adhérents et de 3 membres de droit. L'association a pour but de favoriser l'établissement de relations entre les habitants de Bouaye et ceux des villes jumelles, dans tous les domaines : scolaire, sportif, culturel, social, économique, environnemental, etc. afin de permettre une meilleure connaissance réciproque (Statuts /article 2 : objet). Deux commissions ont été créées, l'une orientée vers l'Italie et l'autre vers l'Angleterre. Si vous voulez rejoindre l'association et adhérer (10 €/personne), envoyez votre cotisation à Comité de jumelage de Bouaye, Bd du Bois Jacques 44830 Bouaye

Zapping

Sport

Les 6 heures de Bouaye

La 8e édition des 6 Heures de Bouaye aura lieu le **samedi 28 avril 2012, de 16h à 22h.** Les Patineurs d'Herbauges donnent rendez-vous sur l'Esplanade de l'Edit de Nantes (parking du Lycée de Bouaye). Ouverte à toutes les personnes de 16 ans et plus, l'épreuve consiste, sur un circuit urbain de 1,6 km, à parcourir la plus longue distance possible dans les 6 heures de course imparties. Les patineurs peuvent y participer seuls ou en relais jusqu'à 5 participants. En 2011, la meilleure équipe a roulé à une vitesse de 32 Km/h et a totalisé 121 tours, ce qui représente un peu plus de 193 Km en 6 heures.
Le record sera-t-il battu en 2012 ? Réponse le 28 avril. Inscriptions jusqu'au 22 avril.

Renseignements : 02 51 70 59 27.
http://rollerbouaye.free.fr

Pour des raisons de sécurité et pour le bon déroulement de la course, l'arrêt de bus « lycée de Bouaye » (ligne 88) sera déplacé route du Sixte, près du rond-point du lac Nokoué. Cet arrêt provisoire sera mis en service à partir de 14h, le samedi 28 avril uniquement.

Vie économique

Vente directe à la Heurte aux Lièvres

La Ferme de la Heurte aux Lièvres propose ses volailles, ses poulets et ses lapins, produits sur la ferme. Les vaches limousines et les veaux évoluent sur les pâturages boscéens. Toute l'année, Georges et Christiane Gobin proposent aux particuliers différents produits frais en vente directe. Vente de poulets et de lapins : en décembre, mars, mai et septembre. Vente de bœuf (en colis de 10 kg) et de veau (en colis de 6 kg) : toute l'année.
Prendre contact au 02 40 65 45 86 (aux heures des repas)

Séjours été 2012 : choisir sa destination

Il est encore temps de s'inscrire pour les séjours d'été. Dépêchez-vous !

Le service jeunesse de Bouaye a proposé 11 séjours en juillet et août 2012. Ludique, sportif, nautique, nature ou citoyen, chaque camp possède son propre thème et des activités précises. Les jeunes entre 5 et 15 ans n'ont plus qu'à choisir ! Pour cela, un forum a été organisé le 31 mars dernier, au Cabanon. Selon les demandes des familles, les séjours définitivement retenus seront connus le 15 avril. A partir du 16 avril, il sera possible de s'inscrire en fonction du nombre de places restantes. Tous les séjours sont habilités par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et encadrés par des animateurs diplômés. Pour que tous les enfants puissent profiter de vacances cet été, la grille des prix des séjours est établie en fonction du quotient familial.

Programme complet sur www.mairie-bouaye.fr
Renseignements : 02 51 70 52 82

Vous pouvez déposer votre dossier :
- **au Cabanon pour les 11/15 ans,**
- **au guichet unique de la mairie pour les 5/11 ans.**

A partir du 16 avril, il sera pris en compte en fonction des places restantes.

Labellisation de la Résidence Bel Air

Le 13 mars 2012, la Direction de Mutualité Retraite et la Résidence Bel Air de Bouaye ont organisé une cérémonie de remise du label qualité du Réseau Générations Mutualistes.

Cette labellisation engage la Résidence dans la démarche d'amélioration continue de la qualité. Cette obligation de la loi du 2 janvier 2002, qui régit les établissements du médico-social, demande d'effectuer tous les 5 ans une évaluation interne et tous les 7 ans une évaluation externe. Toute l'équipe de la Résidence Bel Air est partie prenante du projet, pour progresser et apporter des réponses satisfaisantes dans l'accompagnement au quotidien des personnes âgées accueillies. La Résidence est un lieu de vie, qui se veut ouvert aux Boscéens, pour répondre à toutes demandes d'information.
Tél. 02 40 65 50 24

Afri-K, regards croisés

Samedi 28 avril, Bouaye célèbre les cultures africaines à travers la musique, la danse, la cuisine, le jeu. Un rendez-vous pour tous à ne pas manquer !

Un événement culturel à partager en famille

Les festivités se dérouleront à Bellestre sur le parc situé derrière le centre de loisirs l'après-midi et dans la salle des Mâcres (de l'ensemble sportif), le soir. Elles démarreront **à partir de 16h**, par des jeux africains à pratiquer entre grands et petits. Awalés, katra, fanorona seront mis à disposition des participants par la Maison des jeux de Nantes. Une exposition photos rendra compte du chantier écocitoyen organisé en Guinée en février dernier et auquel dix jeunes Boscéens ont participé (lire encadré).

A 18h, des démonstrations de percussions avec Simon NICOLAS de *l'Ecole de Musique (EBMD)* et de danses africaines avec l'association *Dekonou* et les jeunes du centre de loisirs et du Cabanon feront monter la température. **A 19h,** après un apéritif typique à base de gingembre ou d'ibiscus, servi avec ses samoussas et ses satayas, un repas sénégalais (Yassa poulet et dessert) sera concocté par l'association *Casa Africa* avec ambiance musicale. La participation au repas se fait sur réservation au 02 51 70 55 55 (tarif : 8 €).

Enfin, la soirée se prolongera avec les concerts, salle des Mâcres, de Mali Blues, à 20h30, et de DJ balafon et ses Bougarabous.

Mali Blues

Passionnés par la culture de l'Afrique de l'Ouest, les musiciens de Mali Blues rendent hommage à la musique mandingue (Mali, Guinée...). Une kora (harpe africaine), une guitare, une basse et des percussions (congas, cajon...) reprennent des thèmes anciens de la culture des griots. Une musique à la fois lancinante, hypnotique et rythmée.
www.myspace.com/malifoli

Dj Balafon & ses Bougarabous

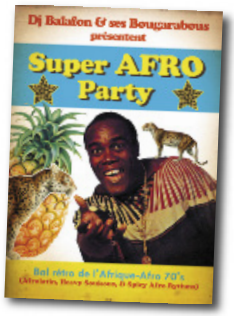

Dj Balafon & ses Bougarabous font revivre l'esprit des maquis et bar-dancing de l'Afrique-Afro sur la musique populaire de la fin des années 70. A partir de vieux disques vinyles africains, de tambours et de danse, c'est une mise en scène vivante où toute la quintessence de ce courant reprend vie, le temps d'un bal.
www.myspace.com/djbalafon

Entrée gratuite. Renseignements : 02 51 70 55 55 - www.mairie-bouaye.fr

LES JEUNES INVESTIS DANS L'ÉVÉNEMENT

« Nous préparons cette journée depuis plusieurs mois », explique Anthony Mahé, responsable du service animation culturelle. *« Les jeunes sont allés à la rencontre de l'Afrique en participant à des ateliers de danse, de musique et de cuisine africaine. Les plus chanceux, dix adolescents ont eu l'opportunité d'aller en Guinée pour y réaliser un chantier écocitoyen »*. Lors de ce séjour, ils ont nettoyé et aménagé un site pour en faire un lieu de vie pour les jeunes et les habitants du quartier de Kindia. Cette expérience leur a permis de découvrir ce pays et d'échanger avec ses habitants. *Afri-K* rendra compte de ce voyage exceptionnel à travers une exposition photographique.

Agenda

AVRIL

Vendredi 6

CONCERT D'ELEVES EBMD
20h30 - salle Eugène Lévêque

SPECTACLE DES AINES
Municipalité
20h30 - Piano'cktail

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX 44 DE MARCHE ET DE RELAIS
Herbauges Athletic Club
Soirée - ensemble sportif des Ormeaux

Samedi 7

VISITE DU CENTRE DE TRI DE TRAITEMENT DES DECHETS ARC EN CIEL
Municipalité
Centre de tri de traitement des déchets « Arc en ciel »

Jeudi 12

ATELIER CREATIF
avec Émilie Maisonhaute (illustratrice)
14h30 à 17h30 - café librairie L'Equipage

Vendredi 13

ATELIER MANGA
avec Matthieu Brenier (illustrateur)
10h à 12h et 14h à 16h - café librairie L'Equipage

Samedi 14

TOURNOI INTERNE PRELIMINAIRE U10
Football Club de Bouaye
Journée - stade Georges Tougeron

Dimanche 15

TOURNOI ADULTES (DU 15 AVRIL AU 1ER MAI)
Tennis Club de Bouaye
18h - ensemble sportif de Bellestre + halle de tennis

Samedi 21

TOURNOI JEUNES
Handball Club du Lac
10h - ensemble sportif de Bellestre

TOURNOI INTERNE U9 U10 U12 U13
Football Club de Bouaye
Journée - stade Georges Tougeron

Dimanche 22

ELECTIONS PRESIDENTIELLES (1ER TOUR)

TOURNOI SENIORS
Handball Club du Lac
10h - ensemble sportif de Bellestre

Samedi 28

STAGE DE PATCHWORK
Le Héron
9h à 17h - salle José Foulon

QUALIFICATIFS TRIPLETTES
Pétanque Bouaye
12h à 20h - place de l'Edit de Nantes

suite ›››

suite ›››

STAGE VO VIET-NAM
14h à 18h30 - ensemble sportif de Bellestre

PETIT SALON DES ILLUSTRATEURS
14h30 - café librairie L'Equipage

AFRI-K, REGARDS CROISES
Municipalité
À partir de 16h - Bellestre

LES 6 HEURES DE BOUAYE
Patineurs d'Herbauges
16h à 22h - esplanade de l'Edit de Nantes

SOIREE «DANSE DE SALON»
Amicale Laïque de Bouaye
20h - salle Eugène Lévêque

Dimanche 29

FOIRE A TOUT
Amicale Laïque de Bouaye - Gymnastique
9h à 18h - esplanade de l'Edit de Nantes

STAGE VO VIET-NAM
8h30 à 13h - ensemble sportif de Bellestre

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX
Patineurs d'Herbauges
9h - anneau de Bellestre

CONCOURS REGIONAL 2012 DES BATTERIES-FANFARES DES PAYS DE LA LOIRE ET DE BRETAGNE
9h à 13h - ensemble sportif de Bellestre

QUALIFICATIFS TRIPLETTES
Pétanque Bouaye
12h à 20h - place de l'Edit de Nantes

NUMÉROS D'URGENCE

MEDECINS ET AMBULANCIERS
Désormais en cas d'urgence, appelez directement le 15.

Pour contacter : LE CENTRE DE SOINS INFIRMIERS appelez le **02 40 32 61 62**
LE CABINET DES INFIRMIÈRES LIBÉRALES appelez le **02 40 32 61 56**

État-civil

NAISSANCES
- Armand FLYNN, le 13/02/2012
- Rafaël CERINI, le 14/02/2012
- Norah VISONNEAU, le 03/03/2012
- Charly GODET, le 10/03/2012

MARIAGES
- Laurent COYLA et Solenn PATRON, le 24/03/2012

DÉCÈS :
- Paul BUTTEAU, le 27/02/2012
- Jean PATRON, le 06/03/2012

Zoom sur...

Action n°4 AGENDA 21 Plus d'infos sur www.mairie-bouaye.fr

La gestion différenciée des espaces verts communaux

La Ville prépare actuellement un plan de gestion différenciée de ses espaces verts. Cette action s'inscrit dans l'*Agenda 21* adopté par la municipalité en mars 2011. Rencontre avec Aymeric Guérin, en charge de la mise en place de ce projet.

Aymeric Guérin échange avec le service espaces verts sur la zone test de Bellestre.

Bouaye Ensemble : En quoi consiste un plan de gestion différenciée des espaces verts ?

Aymeric Guérin : La gestion différenciée consiste à ne pas appliquer à tous les espaces verts la même intensité et la même nature de soins (tonte, désherbage, arrosage...). Ce mode de gestion permet de réduire la consommation d'eau, le nombre de tontes et de préserver la biodiversité. Pour le service espaces verts, c'est l'opportunité d'organiser le travail de manière plus pertinente, en concentrant l'attention sur les sites qui en ont le plus besoin et en intervenant moins sur les sites naturels. Par exemple, un « espace de prestige » à vocation horticole comme le parc de la mairie serait entretenu avec une attention particulière (tontes et arrosages réguliers), alors qu'un « espace naturel » comme les bords de sentiers de randonnées ne seraient pas désherbés mais fauchés seulement une à deux fois par an.

B.E : Comment met-on en place un tel projet ?

A. G : Ma mission se déroule en trois étapes. Elle a commencé par la réalisation d'un inventaire qualitatif et quantitatif des espaces verts communaux, en collaboration avec Bretagne Vivante. Ensuite, je vais les classer en différentes catégories : les espaces de « prestige », « traditionnels » et « naturels ». Enfin, je devrai déterminer l'entretien adapté à chaque type. Pour que cette nouvelle gestion soit efficace, simple et applicable, ce travail se fait en lien avec les agents communaux. D'ailleurs, le parc de Bellestre servira de zone de test sur laquelle différents mode d'entretiens seront expérimentés. En 2013, des panneaux pédagogiques expliqueront au public la classification de certains sites et les moyens affectés à l'entretien ●

L'écogeste du mois

Œufs : 0, 1, 2 ou 3 ? Faites le bon choix !

La France est le premier pays européen producteur d'œufs et les Français parmi les plus gros consommateurs avec 230 œufs par personne (utilisés dans la cuisine quotidienne et dans les préparations industrielles). Il existe plusieurs modes de production et le code figurant sur l'œuf nous informe des conditions d'élevage des poules.

Le premier chiffre (avant « FR ») signifie :
- **0 :** œufs de poules élevées en plein air (au moins 2,5m² de terrain extérieur par poule) et nourries avec une alimentation biologique
- **1 :** œufs de poules élevées en plein air (au moins 2,5m² de terrain extérieur par poule)
- **2 :** œufs de poules élevées au sol (élevage intensif en intérieur mais sans cage - max. 9 poules/m²)
- **3 :** œufs de poules élevées en cage ou en batterie (18 poules/m²)

Afin de favoriser un mode de production respectueux de l'animal, ne nous fions pas au visuel de la boîte et privilégions les œufs marqués « 0 » et « 1 » ●

Directeur de la publication : Jacques Garreau • **Responsable de la publication :** Marie-Pierre Ratez • **Rédacteur :** Cédric Moreau •
Conception et mise en page : Le Square Deshoulières • **Impression :** Goubault • **Distribution :** Herbauges distribution • ISSN : 1632 - 3114
Imprimé sur papier recyclé